

(1)

(N° 103.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1883.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. PATERNOSTER.

Demande du sieur Jean-Barthélemi-Théodore STARMANS.

MESSIEURS,

Le sieur Starmans est né à Heerlen (partie cédée du Limbourg), le 1^{er} mai 1823 ; il est venu se fixer à Liège, le 13 novembre 1844 et n'a cessé d'habiter cette localité jusqu'à ce jour.

Il s'est marié avec une Belge, en 1848, et il a retenu de son union deux fils qui ont opté pour la Belgique.

Les rapports fournis par les autorités lui sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir sa requête, en le dispensant du droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,
G. PATERNOSTER.

Le Président,
E. VANDAM.

II

Demande du sieur Rodolphe OTTERMANN.

MESSIEURS,

Le sieur Ottermann est né à Halle (Prusse), le 7 mai 1837. Il est venu s'établir en Belgique le 4 août 1871 et demeure actuellement à Liège, où il est établi comme industriel.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité lui sont favorables.

Le pétitionnaire s'est marié en 1846.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement auquel sa demande peut donner lieu et justifie d'avoir été libéré du service militaire dans son pays.

Nous estimons qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

G. PATERNOSTER.

Le Président,

E. VANDAM.
